
Programme de Formation

DP23 Les pouvoirs de police du maire



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 19/10/2026

fin 19/10/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Elus locaux - Fonctionnaires communaux - Agents des services préfectoraux



Objectifs pédagogiques

Identifier les pouvoirs de police du maire

Recenser les pouvoirs exercés et leurs limites

Identifier les responsabilités découlant des pouvoirs de police et les risques spécifiques



Description

Cerner les pouvoirs de police du maire

- Introduction : Qu'est-ce que la Police ? Qu'est-ce que l'ordre public ?
- Les pouvoirs de police administrative
- Le champ d'application territorial
- Les domaines d'application
 - La salubrité publique
 - La tranquillité publique
 - La sécurité publique
 - Les polices spéciales
- Les pouvoirs de police judiciaire
- Substitution des pouvoirs de police du Préfet aux pouvoirs de police du Maire
- Le transfert possible au président de l'EPCI
- Les autorités compétentes en matière de police spéciale
 - Le préfet
 - Le président du conseil départemental
 - Les ministres



- Le premier ministre
- Le président de la République
- Les apports de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019

L'intervention au titre des pouvoirs de police

- La nécessité d'un acte administratif : l'arrêté de police
- Légalité de l'acte
- Les fondements du pouvoir de police
- Les principes généraux
 - L'existence d'un péril grave
 - constituant une menace de trouble sérieuse pour l'ordre public
 - et rendant indispensable la mesure de police
- Le contrôle exercé
 - Le contrôle de légalité externe
 - Le contrôle de légalité interne
- L'application du pouvoir de police

Les responsabilités découlant des pouvoirs de police du maire

- La responsabilité administrative
- La responsabilité pénale
- Les infractions et les sanctions
- Exemple de mise en cause de la responsabilité du maire
- Conseils pratiques à mettre en œuvre dès la connaissance d'un dysfonctionnement



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situations tirées du vécu des apprenants ainsi que la mise en œuvre de cas pratiques.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud